

# DON À LA FONDATION



## Association reconnue d'utilité publique par décret du 6 février 1932

Depuis sa création en 1931, l'Hôpital des Jockeys de Maisons-Laffitte, devenu en 1975 le Centre Hospitalier des Courses et grâce à de généreux donateurs, l'établissement peut poursuivre sa mission dans les meilleures conditions.

La qualité des soins, un accueil personnalisé et la compétence de l'équipe médicale restent une priorité afin de pérenniser l'image du Centre Hospitalier des Courses.

**Vous pouvez aider par votre participation en nous renvoyant le bulletin ci-dessous.**



Coupon à retourner au Centre Hospitalier des Courses 19, bis avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

**Je souhaite contribuer à l'agrandissement de la fondation du Centre Hospitalier des Courses et verse la somme de :**

35 €       50 €       100 €       150 €       Autres

La fondation est reconnue d'utilité publique, votre don sera déductible de votre revenu imposable\*.

Un reçu officiel (CERFA n°30-2370) vous sera adressé à cet effet, conformément à l'article 238 bis - 5 du Code Général des Impôts.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

\* En versant 100 € : un montant de 50 € vous sera déduit de vos impôts

